

Le vingt-sept mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - PROUX - RAFIK - REGRENIL - RIGONDEAUD - SÉDANO-GRELLETY - MM. BOISARD - DEVAUTOUR - DUMORTIER - GERGAUD - GUIBRETEAU - LAFFENÊTRE - MAZÈRE - PÈBRE - TIFALLA - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme LAMAURE à Mme REGRENIL
Mme EL HARMOUCHI à M. PÈBRE
Mme DONADIEU à Mme FOUCAUD
M. BURLIER à M. ZIAT
M. BANIZETTE à M. LAFFENÊTRE
M. FONTAINE à Mme RIGONDEAUD
M. MATHA à M. GERGAUD
Mme EL BASRI à Mme SÉDANO-GRELLETY

ABSENT EXCUSÉ : M. ISSARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DEVAUTOUR

Membres en exercice :	29
Présents :	20
Votants :	28
Date de convocation :	21/03/2023

DÉLIBÉRATION 2023-03-16 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - RÉGIE ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Conseil Municipal de l'Isle d'Espagnac, réuni sous la présidence de Monsieur Paul DUMORTIER, doyen d'âge, délibérant sur le Compte Administratif de la Régie Energies Renouvelables de l'exercice 2022 sous le mandat de Monsieur Michel ISSARD en sa qualité de maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2022 lequel peut se résumer ainsi :

1) Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	1 747.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €
Résultat de l'exercice	- 1 747.00 €
Résultat reporté (N-1)	- 1 747.00 €
Déficit d'exploitation cumulé (A)	- 3 494.00 €

2) Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	8 733.76 €
Recettes de l'exercice	1 747.00 €
Résultat de l'exercice	- 6 986.76 €
Résultat reporté (N-1)	10 480.76 €
Résultat d'investissement cumulé (B)	3 494.00 €

3) Résultat (A+B)

0.00 €

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil d'exploitation a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 8 mars 2023.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre

Pour extrait conforme,

Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 28 mars 2023

Monsieur le Maire

AR Prefecture

016-211601661-20230327-2023_03_16-DE
Reçu le 31/03/2023

